

## LES SEPT

### Les Sept

L'année a bien commencé avec un étincelant party d'intro, non pas en raison du fameux feu organisé par le comité Law Games, mais plutôt grâce à quelques deuxième année qui ont réchauffé l'atmosphère en y allant de leur version du naked mile, malgré les protestations de la police et de l'AED. Heureusement, ni l'un ni l'autre ne fut assez ingénieux pour les stopper. La soirée fut ensuite lancée, certains ont été si inspirés qu'ils ont poursuivi la soirée «commando» et d'autres sont allés passer de bons moments isolés dans les casiers.

Un autre moment ayant suscité de grands chambardements dans la Faculté fut la sélection pour les fameux Law Games, et ce, non pas à une, mais bien à deux occasions. Certains ont laissé savoir leur mécontentement à haute voix à qui voulait l'entendre. D'autres ont été plus subtils en ne communiquant qu'avec les membres du comité, mais en étant tout aussi percuteurs, jurant que leur vengeance serait terrible. S'ensuivit le mémorable souper Law Games où quelques braves hommes accotés au bar ont descendu une bouteille de Canadian Club. La beer bud de l'un d'entre eux s'en souvient encore malgré le retrait des

plaintes. En continuant sur la lignée des Law Games, vient ensuite la sélection des noms pour les chandails de la délégation. On se limitera à dire que certains absents le regretteront puisque ceux qui y étaient se sont sentis très inspirés pour eux. Ça promet pour le mois de janvier...

Pardonnez-nous l'écart, mais suite à l'engouement créé par l'Assemblée générale de la CEFDUM, Les Sept se proposent en tant que premier commanditaire, puisque la crise économique semble toujours les affecter.

Tannés de jouer au démineur dans leurs cours, les gars de la E ont décidé d'aller passer la semaine de relâche à jouer avec des mineurs à Cuba. Les grands moments de ce voyage furent, entre autres, de magnifiques randonnées à vélo, un après-midi d'équitation, du bateau et bien sûr, des soirées CENSURÉES. Pour ceux qui parlent cubain: « Mi pene esta impaciente de ver tus pechos y tu papaya ». La leçon tirée de ce voyage vous illuminera tous: 14 ans, c'est correct si c'est elle qui le demande.

Forts de leur expérience et soucieux d'aider leur prochain, les Sept vous ont concocté une liste des dix choses à ne pas faire lors d'un 4@7 de cabinet. Tout ce qui suit est bien sûr basé sur une histoire vraie.

10. Aspirer l'hélium de plusieurs ballons pour ensuite avoir une longue conversation avec une avocate.

9. Baiser dans les toilettes.

8. Prendre une douche entre mâles dans les toilettes.

7. S'asseoir sur les genoux d'un directeur de recrutement d'un grand cabinet, Papa Noël style.

6. Crier à tue-tête entre chaque calage d'alcool. Spécialement pour ce qui est des wine hunter. Aussi, essayer de faire participer les avocats et les exécutants à l'activité.

5. Renverser votre verre de vin rouge sur une avocate.

4. Sniffer de la guarana sous forme de poudre blanche sur le pub AED, sauf si les avocats participent.

3. Vomir dans les luxueuses toilettes d'un grand cabinet.

2. Montrer son membre viril (shaft) à un associé masculin.

1. S'acheter un complet patate-au-four en Chine et le porter devant des avocats. Ou devant n'importe qui en fait.

Pour ce qui est des faits saillants, on a



trouvé la semaine dernière une fille dévastée ne pouvant plus partager de doux moments d'intimité avec son chum puisque les rénovations des toilettes sont terminées. Un ancien exécutant s'est empressé de leur démontrer que les bars avoisinants ont eux aussi des toilettes bien spacieuses. De plus, deux inconnus ont démontré qu'il y a, même dans la Fac, d'autres options; effectivement, la mythique toilette qui se barre, à la bibliothèque, a repris de l'action. On a aussi été témoins, lors du party *Unity*, que le douche était bien présent en droit et que, lorsque hors des murs de notre précieuse faculté, nos exécutants ont tendance à finir la soirée enlacés aux cuvettes.

En terminant, pour certains *hasbeen* qui ont un peu de difficulté à quitter le nid; le bac ça dure trois ans. Après ça, *move on*.

# JURIDIQUE

## LA PRATIQUE PRO BONO SAUVE DES VIES

### Mathilde Gaudreau-Simard Vp communications (CPB)

Sunny Jacobs n'avait que vingt-huit ans quand elle a été condamnée à mort pour un crime qu'elle n'avait pas commis. Cinq ans après son premier procès, elle était devant la Cour suprême de la Floride, ce qui n'a pas mené à un acquittement, mais l'a retirée du couloir de la mort. On l'a plutôt condamnée à une sentence d'emprisonnement à perpétuité. Ce n'est que dix ans plus tard qu'elle a finalement été libérée, grâce à deux avocats qui ont travaillé sur son cas avec beaucoup de dévouement. Ce qui rend le tout d'autant plus honorable est le fait qu'ils ont accepté de l'aider bénévolement, en la représentant pro bono. Aujourd'hui, Sunny Jacobs raconte son histoire à tous ceux qui sont prêts à l'écouter. Quand elle parle à des avocats et étudiants en droit, elle ne manque jamais une chance de leur souligner l'importance du travail pro bono. Après tout, elle lui doit la vie.

C'est en 1976 que Sunny Jacobs a été déclarée coupable du meurtre de deux

policiers. De son côté, son conjoint, Jesse Tafero, a lui aussi été condamné à la peine capitale pour les mêmes crimes. Tous deux avaient été impliqués dans une histoire avec un criminel nommé Walter Rhodes. On sait aujourd'hui que c'est lui qui a réellement commis le meurtre, et ce, en présence de Sunny, son conjoint et leurs deux jeunes enfants. La famille voyageait avec Walter pour aller rejoindre les parents de Sunny à West Palm Beach. Alors qu'ils étaient en route, ils ont été interceptés par des policiers. Ces officiers ont aperçu un fusil aux pieds de Walter, qui, pris de panique, les a tirés. Sur la banquette arrière, Sunny protégeait ses deux enfants, et dit ne pas avoir vu la perpétration du crime. Toutefois, le jour de son procès, le jury n'a pas accepté sa version des faits. Walter Rhodes, décidant de collaborer avec la justice, a témoigné contre Sunny et Jesse, affirmant qu'ils étaient coupables du crime. De plus, la poursuite a présenté le témoignage d'une compagne de cellule de Sunny qui a faussement soutenu que cette dernière lui avait avoué, alors qu'elles étaient ensemble en prison, avoir commis le crime. Face à cette preuve, le jury a déclaré Sunny coupable du meurtre au premier degré de deux agents de la paix

et le juge l'a condamnée à la peine capitale. Quant à Walter, il a été reconnu coupable de meurtre au second degré et a servi quatorze ans de prison. En 1990, il a été remis en liberté conditionnelle, mais a réussi à s'enfuir peu après. Il n'a été retrouvé qu'en septembre 2003. Pour ce qui est de Jesse, le conjoint de Sunny, il a été exécuté le 5 avril 1990. À cause de défauts techniques de la chaise électrique, sa tête s'est enflammée trois fois et il s'est écoulé treize minutes avant qu'il ne soit déclaré mort.

Sunny, quant à elle, a été plus chanceuse que son conjoint. En 1982, son cas a été porté devant la Cour suprême de la Floride qui a changé sa condamnation à mort pour un emprisonnement à perpétuité. Un pas vers la victoire. C'est à ce moment que deux avocats se sont pris d'intérêt pour la cause et ont, avec l'aide d'une des amies d'enfance de Sunny, commencé à travailler de façon obsessive sur le cas. Ces avocats ont fait dix ans de travail pro bono pour enfin obtenir son acquittement. Le 9 octobre 1992, Sunny Jacobs était finalement libre, après dix-sept ans de prison. Aujourd'hui, elle s'est donné pour mission non seulement de mener une lutte contre la peine capitale, mais aussi de prêcher l'importance du travail pro

bono des avocats. Entre autres, elle travaille pour l'organisme *Amicus&Reprive*, qui offre un support à des prisonniers faisant face à la peine capitale. Elle aide à former des juristes qui, à leur tour, iront assister des prisonniers dans leur défense. Tout leur travail se fait bénévolement. À ce jour, cet organisme est venu en aide à des centaines de condamnés, aux États-Unis et à l'international. C'est ainsi que, lorsque Sunny Jacobs témoigne devant les avocats qui travaillent pour *Amicus&Reprive* et qu'elle dit que pro bono sauve des vies, elle le dit avec assurance puisqu'elle sait qu'elle a tout à fait raison.

#### SOURCE:

Tosin SULAIMAN, « *Pro bono work saves lives, says ex-death row prisoner* », (2010), *Trustlaw*.

Claudia DREIFUS, « *Women on death row* », (2003), *Ms. Magazine*.

DEPARTEMENT OF CORRECTION, « *Walter Rhodes, Jr. Located in Washington State* », (2003).

REPRIVE, « *Reprive/Amicus US Death Penalty Training Autumn 2009* », (2009).